POUR ALLER OÙ ?

Au marché, faire ses courses...

À un RDV médical, ou paramédical*

À la banque, pour faire des démarches administratives

Visite à des amis, à la famille, à des personnes malades...

À un RDV professionnel, formation, entretien...

À une correspondance de train, de car, ou un co-voiturage

POUR QUI ? PAR QUI ?

POUR les habitants sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leurs faibles revenus.

PAR des habitants volontaires ayant un peu de temps à donner et une volonté d'entraide.

«J'ai un peu de temps à donner et je veux devenir conducteur bénévole, comment faire ?»

Contactez la Mobilité Solidaire au 07 66 52 68 91

Un dossier vous sera remis une fois le premier contact pris.

COMMENT ÇA MARCHE ?

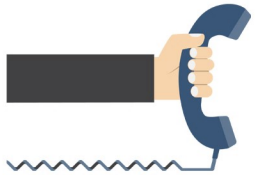

1 Vous contactez Familles Rurales

Nous évaluons et renseignons ensemble vos besoins 2

3 Nous contactons le conducteur le plus proche de chez vous

4 Le conducteur bénévole prend contact avec vous pour s'organiser

5 Le conducteur bénévole vient vous chercher chez vous

6 Au retour, vous payez le conducteur qui vous remettra un reçu (0.32€ / km)*

**Tarif réglementé par le décret n° 2019-850 du 20 août 2019*

Région Centre-Val de Loire

Ministère de l'Éducation nationale

FDVA Fonds pour le développement de la vie associative

FONDATION JM.BRUNEAU

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

GATINE RACAN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

msa santé famille retraite services

Familles rurales Vivre mieux ! INDRE-ET-LOIRE

Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé par nos soins